



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **Panorapresse**  
par  **ouest  
france**



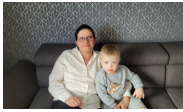
communication@ac-normandie.fr  
(communication@ac-normandie.fr)



30 octobre 2025

## ACTU.FR\_76\_OK\_ROUEN\_ELLE GAGNE SA BATAILLE CONTRE LA MDPH POUR SON FILS TRISOMIQUE

1



**Rouen - « Il faut s'accrocher » : à Rouen, elle gagne sa bataille contre la MDPH pour son fils trisomique**

[actu.fr, jeudi 30 octobre 2025](#)

## Rouen - « Il faut s'accrocher » : à Rouen, elle gagne sa bataille contre la MDPH pour son fils trisomique

[actu.fr](https://actu.fr), jeudi 30 octobre 2025, 708 mots

Après des mois de galères et une audience au tribunal de Rouen, Noémie Lemoine, maman d'un enfant trisomique, a enfin obtenu gain de cause. Son fils va avoir le droit à un AESH.



Noémie Lemoine a obtenu gain de cause au tribunal de Rouen pour son fils Alexis, jeune trisomique de 3 ans et demi. Il va pouvoir bénéficier d'une AESH à la rentrée scolaire.

Le combat n'est pas fini. Mais Noémie Lemoine vient de remporter une première bataille. Maman d'Alexis, un jeune garçon trisomique de 3 ans et demi, elle se bat depuis plusieurs mois pour lui obtenir une aide à l'école. Une lutte acharnée qui l'a conduite au tribunal de Rouen début octobre. Elle vient d'obtenir gain de cause.

On refuse une aide à l'école pour son fils

Depuis la fin d'année 2024, Noémie a tout fait pour préparer au mieux l'arrivée d'Alexis en école maternelle à la rentrée de septembre 2025 au Trait (Seine-Maritime). Matériel adapté, démarches administratives, dossier auprès de la maison du handicap ou encore réunions anticipées avec le personnel de l'école... « J'ai été prévoyante », assure-t-elle.

Malgré tous ses efforts, la MDPH, la maison du handicap de la Seine-Maritime, a refusé catégoriquement d'allouer un AESH, un accompagnant des élèves en situation de handicap, à son fils.

Selon cette administration gérée par le Département de la Seine-Maritime, la situation du jeune trisomique ne nécessite pas d'aide supplémentaire à l'école. Alexis serait « suffisamment autonome ». Ce que contestent pourtant fermement ses proches et les professionnels de santé qui l'ont suivi.

« Il est exclu au quotidien »

En effet, Alexis n'est « pas encore propre », confirme sa mère. « C'est un enfant qui éprouve des lenteurs d'exécution, il a besoin qu'on lui reformule des consignes, qu'on l'accompagne dans toutes ses tâches et qu'on l'aide dans sa gestion émotionnelle », assurait Me Leroux, l'avocate de la famille, lors de l'audience du 7 octobre dernier.

Bref, du haut de ses 3 ans et demi, Alexis est un petit garçon capable de s'intégrer dans une école classique, mais qui a besoin d'une aide constante. Sans ça, « il est exclu au quotidien », fait remarquer sa mère. Sans AESH, il ne peut pas déjeuner à la cantine le midi pour sociabiliser avec les autres enfants, par exemple.

Il ne peut aller à l'école que trois demi-journées par semaine. Un temps qui pourrait s'allonger s'il avait une AESH.

Une situation « urgente » pour le tribunal

Dans l'attente d'un procès plus complet en 2026, Noémie a finalement obtenu gain de cause auprès du tribunal de Rouen. Face aux refus de la MDPH d'octroyer une AESH à Alexis, elle est allée jusque devant la justice pour assurer un avenir à son fils.

La situation étant jugée « urgente » par le tribunal, une AESH vient d'être accordée provisoirement au jeune garçon pour une durée d'un an. La MDPH et l'Éducation Nationale ont donc l'obligation de fournir une aide scolaire au jeune garçon dès la rentrée du 3 novembre 2025, à raison de 24h par semaine, selon une ordonnance du tribunal que 76actu a pu consulter.

Alexis devrait donc bénéficier d'un accompagnant pendant 18 heures par semaine en classe et pendant 6 heures lors des repas à la cantine le midi.

« Il faut s'accrocher »

Il ne s'agit encore que d'une « première victoire », pour Noémie Lemoine. L'octroi de l'AESH ne va durer qu'un an. Toutefois, avec cette décision du tribunal, elle ne cache pas sa joie : « C'est la preuve que ça a fini par payer ». Cette bonne nouvelle, qui lui permet de souffler un peu, est aussi l'occasion de lancer un message d'espoir aux parents et bénéficiaires qui rencontrent les mêmes difficultés : « On fait tout pour vous faire baisser les bras. Mais il faut s'accrocher ».

Mais la mère de famille n'est pas dupe. S'il y a autant de difficultés aujourd'hui, c'est aussi parce que l'administration est en souffrance. « Mais ce n'est pas à nous de payer », rétorque-t-elle.

Suivez l'actualité de Rouen sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok